



Taille des haies en sortie de location

Par **moerman annesophie**, le **18/06/2017** à **09:36**

Bonjour,

Mon compagnon à une hernie linguinale, il ne pouvait donc pas effectuer la taille des haies en sortie de location. Mon propriétaire lui à dit "ce n'est pas grave, je m'en charge, ne vous inquiétez pas".

Aujourd'hui, je reçois un mail, il m'enlève 150 € de frais pour la taille des haies qu'il a fait à ma place ainsi que 30 ?? de terre de remblais pour le jardin, mais puis-je lui demander une facture vu que c'est lui qu'il l'a fait ? comment peut-il justifier de la somme ? Mes garçons, eux, auraient pu le faire.

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **18/06/2017** à **09:44**

Bonjour,

Est-ce qu'un état des lieux de sortie a été fait ? Si oui, est-ce que les problèmes de la taille de la haie et de ces 3 ??? de terre ont été notés sur cet état des lieux ?

Par **moerman annesophie**, le **18/06/2017** à **09:48**

oui il y à eu un état des lieux il à ecrit taille des haies à faire pour la terre de remblais rien d'écrit.

Par **Tisuisse**, le **18/06/2017** à **10:18**

Alors, vous demandez, voire exigez, un justificatif pour la taille de la haie. Pour la terre de remblai, puisque rien n'est mentionné sur l'état des lieux de sortie, vous ne devez rien. Dans votre LR/AR que vous adresserez à votre propriétaire, vous lui laisserez un délai de 8 jours pour vous donner ce justificatif ou pour vous restituer l'intégralité de votre dépôt de garantie, faute de quoi vous déposerez votre dossier auprès de la juridiction compétente et

demanderez des dommages-intérêts.

Par **moerman annesophie**, le **18/06/2017** à **10:26**

bien noté je vous remercie pour vos réponses rapide et d'avoir pris le temps de me lire.
bonne journée a vous

Par **youris**, le **18/06/2017** à **11:44**

bonjour,
le locataire doit procéder à l'élagage des arbres et haies compris dans le bail de location.
le bailleur n'a pas l'obligation de fournir de facture, un devis est suffisant.
dans votre cas, le bailleur peut établir une facture pour le locataire pour le travail effectué par le bailleur à la place du locataire.
salutations

Par **janus2fr**, le **18/06/2017** à **15:45**

[citation]dans votre cas, le bailleur peut établir une facture pour le locataire pour le travail effectué par le bailleur à la place du locataire. [/citation]
Bonjour youris,
Vous faites erreur, sauf si le bailleur est lui même un professionnel de l'entretien des espaces verts. Sinon, il ne peut pas "facturer" sa propre main d'oeuvre.
C'est la même chose que lorsqu'un logement est rendu sale et que c'est le bailleur lui-même qui fait le ménage, il ne peut facturer à son locataire que les produits d'entretien (sur facture d'achat), mais pas son temps passé.

Par **moerman annesophie**, le **19/06/2017** à **08:25**

Non il n'est pas un professionnel de l'entretien des espaces verts.
de plus cela fait plus de deux mois que nous avons fais l'état des lieux le 10 avril nous sommes le 19 juin et je n'arrive pas à le joindre.

Par **moerman annesophie**, le **23/06/2017** à **15:23**

Je n'ai toujours pas de nouvelle de mon ex propriétaire est ce qu'une personne sait auprès de quel organisme peut on se plaindre?
Merci d'avance pour vos réponse j'habite dans le département de l'ain.

Par **Tisuisse**, le **23/06/2017** à **15:26**

Vous n'en aurez pas si vous ne lui adressez pas une LR/AR de "mise en demeure de restituer le dépôt de garantie, avec menaces de déposer le dossier devant la juridiction compétente.

Par **moerman annesophie**, le **23/06/2017** à **15:31**

je lui ai envoyé la lettre RAR lundi 19 juin 2017 et toujours rien!!

Par **Tisuisse**, le **23/06/2017** à **15:39**

Laissez lui encore quelques jours et au 1er juillet vous déposerez votre dossier auprès du tribunal d'instance de votre domicile pour demander la récupération de votre dépôt de garantie et des dommages-intérêts.